

B . RÉARTICULER TRAVAIL ET INTÉGRATION SOCIALE: PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE WELFARE

I . Travail et citoyenneté: repenser une articulation entre emploi et protections sociales dans le contexte d'une «économie plurielle»

par Jean-Louis Laville, sociologue, Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Paris (France)

Introduction

Le sentiment d'insécurité collective ne saurait s'expliquer par l'augmentation de la violence¹. Les sociétés contemporaines ne peuvent être considérées comme plus dangereuses que leurs devancières, mais ce constat objectif n'empêche pas la perception subjective de risques et de menaces accrus. L'hypothèse qui guide ce texte est qu'un tel sentiment est en grande partie engendré par le déclin de la capacité intégratrice de cadres institutionnels comme celui que procurait l'emploi salarié². Il s'agit donc dans cette contribution de revenir sur la force de l'emploi comme vecteur de socialisation avant de s'interroger sur les possibilités d'évolution de la relation entre travail et protections sociales, susceptibles de fournir un cadre sécurisant, réducteur d'incertitude et générateur d'une cohésion sociale renouvelée.

La première partie rappelle la force du compromis entre marché et Etat caractéristique des Trente Glorieuses (1945-1975), en explicitant la place privilégiée qu'y tenait le travail salarié. Après la seconde guerre mondiale, avec l'avènement de l'Etat social, les individus ont été partiellement libérés des contraintes de famille et de voisinage dont ils dépendaient moins pour assurer leur sécurité. L'emploi salarié est devenu le «grand intégrateur³» puisque, s'il était l'espace de l'exploitation et de l'aliénation, il était aussi

1. Pour ne prendre qu'un exemple aussi partiel et contestable soit-il, si les incivilités et la petite délinquance progressent, le nombre d'homicides et de tentatives d'homicides régresse: ainsi en France, il est passé de 4,5 à 3,6 pour 100 000 habitants de 1990 à 2000.

2. On rejoint l'analyse formulée par Bernard Perret, *De la société comme monde commun*, Desclée de Brouwer, Paris, 2003, qui par ailleurs mentionne dans son introduction les statistiques sur la violence citées ici.

3. Barel, Y., «Le grand intégrateur», in *Connexions*, n° 56, 1990.

le lieu central de la socialisation pour les adultes. De plus, attestant par le revenu monétaire que le travail effectué était valorisé par la société, il manifestait également l'appartenance à un collectif détenteur de droits. Dans le cadre des sociétés salariales typiques, c'est par le travail que des protections devenaient accessibles à un niveau national autorisant ainsi l'émancipation par rapport aux solidarités traditionnelles de proximité⁴.

Mais le compromis entre marché et Etat social attesté par le travail salarié a été profondément affecté par les mutations contemporaines. En voulant réagir à celles-ci, les politiques dominantes jusqu'ici ont donné la priorité aux mécanismes de marché. Ce faisant, elles ont contribué, contrairement aux buts affichés, à entretenir le sentiment d'insécurité collective.

C'est pourquoi les parties suivantes sont consacrées aux composantes d'un nouveau contrat social susceptible de restaurer la cohésion sociale en ne privilégiant pas le marché, mais en cherchant un rééquilibrage entre marché, Etat et société civile. La deuxième partie argumente à cet égard pour une réflexion sur les définitions de l'économie et de la solidarité, permettant de sortir de l'impuissance politique vis-à-vis de l'économie et de réaliser une nouvelle avancée démocratique. Les initiatives de la société civile qui se sont diffusées progressivement depuis quelques décennies constituent en ce domaine un atout; mais, aussi nécessaires soient-elles, elles ne sauraient être suffisantes si elles ne sont pas arrimées à l'action publique. La reformulation des droits économiques et sociaux constitue une condition pour aller dans ce sens. En accord avec les orientations du groupe européen de réflexion coordonné par Alain Supiot, la troisième partie du texte est consacrée à montrer que les expériences actuelles relevant d'une «autre» logique économique peuvent constituer un levier pour inscrire dans la réalité juridique la reconnaissance d'une pluralisation des formes de travail, ouvrant à une réarticulation entre travail et protections sociales, et incluant une formule de revenu minimal compatible avec un tel objectif.

En somme, il s'agit comme le schématise le tableau annexé de souligner les différences entre les orientations habituelles retenues dans les politiques publiques et les exigences d'un nouveau contrat social, en montrant combien la conception d'économie plurielle sur laquelle il pourrait être fondé apparaît cohérente par rapport à l'histoire européenne.

4. Comme l'a souligné Robert Castel dans son ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995.

1. De l'expansion aux mutations de l'emploi

Le consensus de la période d'expansion repose sur la priorité accordée à l'économie marchande. Pour atténuer les inégalités qu'elle provoque, l'intervention réparatrice d'un Etat protecteur est admise, d'où une conception du droit social dans laquelle le droit du travail dans l'entreprise est complété par la protection sociale destinée à préserver des principaux risques. L'économie marchande est réglée par un mode juridique de protection de la société qui s'élabore à partir du travail dans les deux registres liés du droit du travail et de la protection sociale. Dans ce cadre, l'intervention publique n'apparaît plus comme une menace pour l'économie de marché, mais comme un complément, voire un soutien à son expansion.

C'est après la seconde guerre mondiale, sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux, que cette synergie entre Etat et marché prendra toute son importance. L'Etat se donne alors pour tâche de favoriser le développement économique à travers de nouveaux outils de connaissance et d'intervention. Parallèlement, l'Etat providence prolonge les formes précédentes d'Etat social avec la sécurité sociale et la généralisation des systèmes de protection sociale. Par ces nouveaux rôles, l'Etat oriente et soutient le marché autant qu'il en corrige les inégalités.

La synergie entre Etat et marché se manifeste en particulier par la diffusion du statut salarial, grâce à un flux régulier de créations d'emplois et des gains de productivité élevés facilitant des négociations collectives périodiques. Le travail est le lieu d'un paradoxe qui lui confère sa place essentielle dans la modernité. Il manifeste à travers le rapport salarial l'exploitation du travailleur dans sa dépendance au capital. En même temps, grâce aux droits sociaux qui lui sont liés, il affirme l'appartenance de ce même travailleur à la communauté politique. L'ambiguïté constitutive de l'emploi, son énigme⁵, s'explique ainsi parce qu'il mêle inextricablement exploitation et intégration sociale.

a. L'emploi comme grand intégrateur

Malgré la subordination qu'il entérine, le statut salarial réalise un couplage inédit entre travail et protections: le salarié participe à un collectif détenteur de droits et l'échange monétaire entre l'employeur et le travailleur est

5. Selon la formulation d'un collectif de chercheurs, voir Schwartz, Y., *Reconnaissances du travail. Pour une approche ergologique*, Presses universitaires de France, Paris, 1998, pp. 40-122.

régulé par des normes émanant d'une négociation collective et des règles édictées par la représentation nationale. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries.

Le travail salarié est ainsi la manifestation d'une citoyenneté; y compris au sein de l'entreprise privée, l'appartenance du travailleur à un collectif détenteur de droits est reconnue. C'est le passage d'un simple contrat à un statut social. L'opposition des intérêts entre employeurs et employés débouche sur des négociations qui ont pour objet de régler les questions de relations professionnelles, c'est-à-dire «l'ensemble des pratiques et des règles qui, dans une entreprise, une branche, une région ou l'économie tout entière, structurent les rapports entre les salariés, les employeurs et l'Etat⁶».

En outre, à «l'épreuve du réel» se tissent les relations que «des sujets entretiennent entre eux dans des collectifs, et avec l'organisation du travail⁷». Le travail, ne pouvant s'exercer sans cette coopération productive, génère donc un processus de reconnaissance par les autres: la rétribution n'est plus seulement monétaire, elle est aussi symbolique. Certes, dans le travail le plus parcellisé, le déficit de reconnaissance prévaut mais le jugement des collègues peut venir compenser le déficit de valorisation émanant de la hiérarchie. En tout cas les psychologues du travail assignent une place irremplaçable au travail parce qu'il est vital pour l'équilibre personnel, témoignant d'une reconnaissance par autrui qui passe par un rapport avec l'action et le réel⁸.

Bien qu'il manifeste un rapport de subordination de l'employé à l'employeur, le travail salarié se définit donc bien comme un moyen d'obtention d'un statut et d'une reconnaissance. Le travail permet, par ailleurs, des gains sensibles en termes de niveau de vie avec une amélioration du pouvoir d'achat, qui signifie l'accès progressif à la société de consommation.

6. Lallement, M., *Sociologie des relations professionnelles*, Repères-La Découverte, Paris, 1995, p. 3, cité par Erbès-Seguin, S., *La sociologie du travail*, Repères-La Découverte, Paris, 1999, p. 72.

7. Clot, Y., *Le travail sans l'homme? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, La Découverte, Paris, 1995, pp. 250-259.

8. Pour une approche sociologique, voir Sainsaulieu, R., *Les relations de travail à l'usine*, Editions d'organisation, Paris, 1972; *L'identité au travail: les effets culturels de l'organisation*, Presses de Sciences Po, Paris, 1977. Ces différents acteurs sont aussi présentés dans *Sociologie de l'entreprise. Organisation, culture et développement*, 2^e édition, Presses de Sciences Po, Paris, 1997, p. 212.

C'est l'apparition dans cette période de forte croissance d'un cercle vertueux entre production et consommation de masse, sans oublier que la promotion sociale devient une réalité vécue par nombre de familles. Cette exceptionnelle synergie entre économique et social fait oublier que la solidarité organisée autour de l'Etat redistributeur est indexée sur la croissance, que les modes de vie populaires perdent une large partie de leur autonomie ou que les services publics élaborent des réponses aux besoins sociaux sans se soucier de l'expression des usagers.

b. Une société salariale déstabilisée

Cette dynamique des Trente Glorieuses généralise le salariat qui concerne plus de 82% de la population active en 1975. C'est pour rendre compte de ce caractère intégrateur de l'emploi que l'on a parlé de société salariale. Mais cette société vacille sur ses bases. Quelques fissures étaient apparues dès les années 1960. De nouveaux mouvements sociaux avaient émergé, critiquant le manque de possibilité d'implication pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation. Il s'agissait de «substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie⁹». Le souci de la participation aux différentes sphères de la vie sociale, de l'égalité des rapports entre les sexes et les âges, de la préservation de l'environnement apparaissait. Le véritable ébranlement est cependant venu plus tard, avec le mouvement d'internationalisation de l'économie.

En effet, les sociétés salariales étaient nationales et l'interdépendance accrue des économies les perturbe profondément. Ce sont d'abord les marchés qui se modifient, le commerce international augmentant plus que la production. Prenons les biens d'équipement: la demande est moins soutenue à partir du moment où la plupart des ménages se contentent de changer périodiquement leurs biens au lieu d'en acheter de nouveaux. Chaque pays développé cherche alors à augmenter ses exportations, ce qui provoque, avec l'entrée en scène de nouveaux pays producteurs, une exacerbation de la concurrence internationale.

L'affrontement entre entreprises est de plus aggravé par l'intensification des flux financiers. A l'échelle planétaire, celle-ci soumet les entreprises à une norme de rentabilité internationale, qui résulte de la volatilité des

9. Roustang, G., *La lutte contre l'exclusion sociale: mesures spécifiques ou transformation du système qui la produit*, communication à l'université de Vitrolles, 1988.

capitaux¹⁰. Dans ce contexte, le déplacement transnational des ressources et des localisations devient un élément de leur stratégie qui rejette l'incertitude sur leurs employés et fait peser sur eux une «intensification du travail¹¹» qui devient le prix à payer pour garder son emploi. Ces modifications dans les activités marchandes et financières sont facilitées par les transformations liées aux technologies. L'accélération de la vitesse de transmission des données et la miniaturisation des supports constituent une révolution informationnelle¹² qui bouleverse l'ordre productif établi. La microélectronique et l'informatique engendrent une destruction créatrice. Les coûts de transport et de stockage des communications ont tellement baissé que de nouveaux systèmes de coordination, de commandement et de contrôle sont mis en œuvre à travers des réseaux qui évitent d'avoir à situer recherche, conception et production dans un seul pays.

Cette internationalisation a pour corollaire l'affaiblissement de l'Etat social parce que la mobilité du capital affaiblit sa capacité de redistribution. La complémentarité du couple Etat-marché qui était au cœur de l'expansion précédente reposait sur une autonomie des politiques nationales. Sauf à ériger des barrières dans une logique d'autarcie, elle est remise en cause. Dans des espaces nationaux déstabilisés¹³, la machine à créer des emplois se métamorphose en «machine à exclure¹⁴». Les mutations contemporaines se traduisent avant tout par l'effritement du salariat.

Le travail salarié comme grand intégrateur reste essentiel pour la cohésion de la société puisque «la proportion des salariés dans la population active est demeurée quasiment inchangée depuis 1975¹⁵», pourtant il est largement fragilisé. Face à cette situation, les gouvernements ont centré leur action sur la relance de la croissance marchande tout en facilitant la création d'emplois par les entreprises par la diminution des charges et protections sociales qui y étaient associées. Ce faisant, ils ont largement accentué les sentiments d'insécurité en flexibilisant le rapport salarial,

10. Les effets pervers de cette volatilité ont entraîné des réactions, par exemple l'Action pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (Attac) s'est rapidement développée depuis 1998.

11. Voir Schwartz, Y., *op. cit.*, 1998, pp. 63-66 et 81-104.

12. Maurin, L., «Les chômeurs se ramassent à l'appel», In *Alternatives économiques*, n° 171, juin 1999, pp. 34-35.

13. Voir Badie, B., *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995.

14. Lojkine, J., *La révolution informationnelle*, Presses universitaires de France, Paris, 1992.

15. Castel, R., «Repenser la lutte contre le chômage?», dossier cité du *Débat*, n° 89, mars-avril 1996, Gallimard, Paris, p. 97.

rendant ainsi les lendemains des travailleurs plus incertains: licenciement, chômage, exclusion, précarisation sont des menaces touchant un nombre croissant d'Européens.

2. La démocratisation du travail: une perspective garante de sécurité à réactualiser

Cette évolution dans laquelle la sauvegarde de l'emploi aurait pour corollaire l'appauvrissement des travailleurs et le délitement du lien social est longtemps apparue comme inéluctable. Mais la résignation n'est pas la seule issue. De nouvelles dynamiques s'expriment avec une force grandissante, manifestant la volonté de composantes nombreuses de la société civile d'œuvrer à une autre mondialisation. C'est en particulier l'action pour une autre économie, tant au niveau local qu'international, qui se concrétise à travers la perspective de l'économie solidaire¹⁶.

De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Elle émane d'actions collectives visant à instaurer des régulations internationales et locales, complétant les régulations nationales ou suppléant à leurs manques. Plusieurs manifestations de ce mouvement multiforme, peu identifié parce que non unifié, peuvent être mentionnées.

a. De nouvelles dynamiques dans la société civile: l'économie solidaire

Le commerce équitable¹⁷ en est une. Dans un commerce international où producteur et consommateur sont coupés l'un de l'autre, l'absence de tout critère autre que marchand génère des formes nouvelles de surexploitation dont pâtissent, en premier lieu, les producteurs du Sud.

La rencontre de certaines de ces organisations du Sud avec des associations écologiques et en faveur des droits de l'homme du Nord explique la naissance du commerce équitable. Ce dernier vise deux objectifs: «améliorer le sort des petits producteurs du Sud, marginalisés par manque de

16. Laville, J.-L., *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994 (réédition 2002); voir aussi le numéro d'*Hermès*, «Economie solidaire et démocratie», n° 36, Editions du CNRS, Paris, 2003; voir également «L'Alter-économie. Quelle "autre mondialisation" ?», in *Revue du Mauss semestrielle*, n° 21, 2003.

17. L'ensemble de cette partie est fondée sur l'un des ouvrages pionniers présentant une réflexion théorique sur le commerce équitable: Perna, T., *Fair Trade – La sfida etica al mercato mondiale*, Bollati Boringhieri, Turin, 1998.

moyens financiers et d'expériences, en créant des débouchés pour commercialiser leurs produits agricoles ou artisanaux auprès de consommateurs du Nord soucieux de participer à une meilleure solidarité Nord-Sud; être un réseau de consommateurs en sensibilisant l'opinion publique aux injustices des règles du commerce international et en entreprenant des actions auprès des décideurs politiques et économiques¹⁸».

Le financement solidaire constitue, quant à lui, un instrument pour combattre l'avancée de la polarisation sociale entre riches et pauvres. Il s'agit de démocratiser l'accès au crédit et de mieux accompagner la création d'activités pour enrayer la baisse de leur nombre et augmenter leur taux de survie. Cette motivation prend place dans un mouvement de constitution d'une épargne socialement responsable qui s'appuie sur le lien social et le développe¹⁹. Elle prouve expérimentalement que la qualité de l'investissement, fondée sur le partage de responsabilité, le rend plus efficace et plus sûr. Contre le danger que les échanges sociaux se réduisent aux échanges monétaires, différents groupes se sont constitués avec comme préoccupation, dans tous les cas, de concevoir la proximité géographique comme un levier pour former des réseaux destinés à valoriser liberté et capacité d'initiative.

Pour leur part, l'autoproduction collective, les réseaux réciproques d'échanges de savoir et les systèmes d'échange local réhabilitent une économie du rez-de-chaussée²⁰, que Fernand Braudel désignait comme vie matérielle ou civilisation matérielle²¹. Mais si ces activités de production et d'échange de base se distinguent des activités illégales ou de la simple «débrouille» en famille ou entre amis, c'est qu'elles ont opté pour une inscription dans l'espace public fondée sur des solidarités volontaires et des relations égalitaires entre les membres.

18. Ritimo-Solagral, *Pour un commerce équitable*, Editions Charles Leopold Mayer, La Librairie Fondation pour le progrès de l'homme, Paris, 1998, p. 15.

19. Servet, J.-M., «La mobilisation locale et solidaire de l'épargne, un autre rapport à l'argent», in *Cultures en mouvement*, dossier sur «Libéralisme: quelles alternatives?», mai 1999; voir aussi Servet, J.-M., *Épargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*, AEF, Paris, 1995; voir encore Servet, J.-M. et Vallat, D., *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*, AEF/Montchrestien, Paris, 1998.

20. Roustang, G., «Quartiers en difficulté et économie du rez-de-chaussée», in *Urbanisme*, novembre-décembre 1997, pp. 61-65.

21. Braudel, F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, tome 1, Armand Colin, Paris, 1980; voir aussi Verschave, F. X., *Libres leçons de Braudel, passerelles pour une société non excluante*, Syros, Paris, 1994.

L'économie solidaire n'est pas, loin de là, l'ensemble de l'économie. Elle n'en constitue qu'une partie largement ignorée, en recherche de clarification et de légitimation. En revanche, l'engagement citoyen qui la soutient révèle les angles morts de l'économie. Au total, l'importance des démarches s'inscrivant dans une perspective d'économie solidaire tient moins au nombre et au volume d'organisations qu'à la réflexion qu'elles impulsent, à la prise de conscience et à l'intervention dans le débat politique appuyée sur des pratiques révélatrices.

b. Articuler actions publiques et actions de la société civile

Les actions publiques ne peuvent trouver une légitimité renouvelée que si elles permettent de conforter les démarches associatives et coopératives issues de la société civile. Réciproquement, ces démarches ne peuvent échapper à l'enfermement dans la pénurie, l'informel et la survie que par l'ancrage dans la sphère publique.

L'enjeu de rapports renouvelés entre pouvoirs publics et expériences s'inscrivant dans la perspective de l'économie solidaire n'est pas seulement celui de la création d'emplois et d'un développement durable. Il est aussi celui de la démocratie²² qui «est indissociable de mœurs spécifiques, de la force de vertus civiques, d'une morale politique favorable à l'attachement au bien public et à la pratique continue de la participation politique²³». Face à l'individualisme négatif accentué par la marchandisation de la vie sociale, les «espaces publics de proximité²⁴» qui se constituent autour des questions d'activité, de travail, de lutte contre le chômage sont des lieux qui contrecarrent les tendances au retrait dans la sphère privée ou dans l'assistance. S'y manifeste un rapport du sujet à l'action collective différent de celui qui existait dans les mouvements sociaux antérieurs. Par la coprésence dans de tels lieux, les citoyens peuvent retrouver une confiance en leur capacité à générer du travail et à surmonter la peur devant l'incertitude de l'action publique²⁵.

22. L'interrogation de Sylvie Mappa (Mappa, S., *Développer par la démocratie ?* Karthala, Paris, 1995) ne vaut pas que pour le Sud, il est à notre sens pertinent pour le Nord.

23. Chaniel, P., *L'association est-elle une politique ?*, communication au colloque «1998: l'actualité de 1848. Economie et solidarité», organisé au Sénat français par le CRIDA-LSCI (CNRS) avec *Le Monde diplomatique*, *Esprit*, *Télérama*, Desclée de Brouwer, Paris, 27 novembre 1998.

24. Pour une analyse de l'inflexion de l'acception d'espace public qu'implique l'idée d'espace public de proximité, voir Dacheux, E. et Laville, J.-L., «Economie solidaire et démocratie», in *Hermès*, n° 36, Editions du CNRS, 2003.

25. Comme le note Cottureau, A., *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, n° 3, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992.

Par ailleurs, la solution à la crise du travail ne peut pas venir que d'une croissance forte. Elle réside en partie dans le renforcement de l'engagement pour le bien commun. Un tel civisme quotidien ne sera pas spontané, il ne pourra exister sans une politique inédite articulant emploi, lien social et espace public. Cette exigence est d'autant plus pressante que l'autonomie de l'économie par rapport au politique était fondée sur une conception de l'augmentation de la richesse l'assimilant à l'accroissement des biens matériels, seuls susceptibles d'être mesurés. Dans une économie tertiariée à fort contenu relationnel et immatériel, cette autonomie n'est plus tenable sauf à nous enfermer dans une vision dépassée qui prive le citoyen de toute prise sur l'économie.

c. La mise en synergie des deux formes de solidarité

A cet égard, l'importance de la problématique de l'économie solidaire tient à ce qu'elle interroge la partition entre les libéraux, promoteurs de la libre entreprise, et les progressistes, défenseurs des acquis sociaux. Elle met en lumière que ce conflit central, réactivé aujourd'hui, laisse dans l'ombre l'accord des deux parties sur le fait que la solidarité est indexée sur la croissance marchande. Or, cette conviction commune pose d'autant plus de problème que le marché envahit le champ social. Si le libéralisme rabat la société sur le marché, la social-démocratie qui tirait ses ressources du marché pour organiser prestations et services sociaux est perturbée par l'irruption des grandes entreprises privées dans des domaines auparavant réservés à l'action publique. Il devient, dans ces conditions, paradoxal de vouloir cantonner le marché si l'on dépend de ses performances pour augmenter les transferts sociaux.

C'est cette aporie que l'économie solidaire peut permettre de dépasser parce qu'elle complète la solidarité redistributive par une solidarité conçue, dans le prolongement de Leroux, comme le lien social fondé sur l'égalité et la réciprocité, unissant les citoyens volontaires dans l'espace public²⁶. L'économie solidaire peut favoriser l'intégration socio-économique par sa capacité à articuler les dimensions de réciprocité et redistributive de la solidarité.

La complémentarité entre ces deux formes de solidarité peut venir de ce que la solidarité horizontale, ayant une plus grande dimension de réciprocité, qui a préparé la solidarité redistributive²⁷, ne présuppose pas qu'il faille considérer que seule l'économie de marché est productrice de

26. Voir sur ce sujet Perret, B., «Quelle stratégie pour les politiques sociales?», in *Les nouvelles frontières de l'argent*, Seuil, Paris, 1999, pp. 280-285.

27. Comme le montre Castel, R., *op. cit.*, pp. 290-291.

richesses. Conçue sous la forme d'action collective régie par les principes de liberté d'engagement et d'égalité entre les participants, la solidarité peut participer de la création de richesses. Le «capital social²⁸» formé à partir des relations de solidarité est déterminant pour l'économie. C'est un facteur de production primordial qui contribue à améliorer les résultats de la combinaison productive²⁹. Dans cette optique, les réseaux solidaires deviennent de véritables ressources économiques. Encore faut-il pour qu'elles donnent leur pleine mesure que l'accès aux droits économiques et sociaux soit moins limitatif.

3. La reformulation de droits économiques et sociaux

Ce point de vue converge vers celui du groupe européen coordonné par Alain Supiot, insistant sur l'importance d'une politique du travail, qui soit plus préventive que les politiques de l'emploi et qui soit centrée sur l'entretien des capacités des personnes³⁰. Les politiques structurelles en matière d'innovation et de recherche, de formation professionnelle et continue, d'infrastructures collectives, de création de réseaux favorisant la mobilité professionnelle et la création d'entreprises apparaissent primordiales³¹.

a. Des cadres collectifs pour un état professionnel

Pour ce groupe européen, le risque présent est de s'enfermer dans une stratégie défensive de préservation des acquis des travailleurs les plus protégés, par exemple certains salariés du secteur public. La focalisation sur un tel objectif signifierait en contrepartie l'abandon de tous ceux qui

28. Selon la définition de Putnam, R., *Making Democracy Work: Civil Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, 1993.

29. Selon les mots de Razeto qui parle pour sa part de «facteur C» comme coopération: Razeto Migliaro, L., *Economía de solidaridad y mercado democrático*, Libro tercero, Fundamentos de una teoría económica compensativa, Programa de Economía del Trabajo, Santiago du Chili, 1988; voir Laville, J.-L. et Nyssens, M., «A theoretical approach of social enterprises», in Borzaga, C., Defourny, J. et Spear, R., *The emergence of social enterprise*, Routledge, Londres, 2001.

30. Cet accent mis sur les capacités ou «capacités» est caractéristique de l'œuvre de A. Sen; voir, par exemple, Sen, A., *Development as Freedom*, Alfred A. Knoff Publisher, New York, 2000. Pour une application de cette approche théorique aux réalités empiriques de l'économie solidaire, voir Guérin, I., *Femmes et économie solidaire*, La Découverte, Paris, 2003.

31. Supiot, A., Casas, M. E., de Munck, J., Hanau, P., Johansson, A., Meadows, P., Mingione, E., Salais, R. et Van der Heijden, P., *Au-delà de l'emploi*, Flammarion, Paris, 1999.

seraient condamnés à la précarité. La seule façon réaliste d'y échapper consiste à développer une approche compréhensive du travail, liant les impératifs de liberté et de sécurité à travers de nouveaux cadres collectifs d'organisation du travail susceptibles de «fixer des règles; déterminer des espaces de négociation des règles; permettre à des acteurs collectifs d'intervenir de façon efficace³²».

Cette problématique, qui refuse d'entériner un clivage entre salariés «normaux» et «précaires», rejoint d'autres approches prospectives. Elles partent toutes des mutations pour faire évoluer les catégories du droit du travail et définir des formes de protection appropriées. Loin de manifester un renoncement face à l'évolution économique, elles recherchent au contraire un couplage entre protections porteuses de cohésion sociale et, formes contemporaines d'organisation du travail. Ainsi, un autre groupe de chercheurs européens s'est consacré à l'introduction de l'idée de «marché transitionnel, correspondant à l'ensemble des positions intermédiaires entre l'emploi et le non-emploi que peuvent occuper temporairement, d'une part, les salariés durablement intégrés dans les entreprises (mi-temps, préretraites à temps partiel, stages de formation...), et, d'autre part, les autres actifs au sens large, qu'ils soient en position de recherche d'emploi ou affectés à des occupations socialement valorisées (chômeurs, jeunes en formation, parents élevant des enfants, militants du monde associatif³³...)». Ces marchés sont conçus comme un instrument de lutte contre le chômage de longue durée par «une alternative à ce qu'on appelle le deuxième marché de l'emploi³⁴», secteur à «bas salaires» aux Etats-Unis et secteur «subventionné sur des fonds publics³⁵» en Europe. La démarche consiste à réunifier des situations jusqu'alors traitées comme des cas particuliers pour «homogénéiser les droits sociaux des travailleurs "normaux" et ceux des actifs en transition». Elle veut favoriser pour tous les actifs les passages entre emploi rémunéré, formation et autres activités sociales ou d'intérêt public en combinant salaires et transferts sociaux.

32. *Ibid.*, p. 85

33. Gazier, B., «Marchés du travail et inventions institutionnelles», in Gazier, B., Marsden, D. et Silvestre, J. J., *Repenser l'économie du travail. De l'effet d'entreprise à l'effet sociétal*, Octares Editions, Paris, 1998.

34. On appelle deuxième marché de l'emploi l'ensemble des postes de travail qui sont financés par le traitement social du chômage, cette expression est surtout répandue en Allemagne; voir Schmid, G., «Le plein emploi est-il encore possible? Les marchés du travail "transitoires" en tant que nouvelle stratégie dans les politiques de l'emploi», in *Travail et emploi*, n° 65, 1995, pp. 5-17 (traduction française).

35. *Ibid.*, p. 14.

Ce qui manque, c'est un cadre cohérent qui reconnaîtrait aux personnes un «état professionnel» privilégiant la continuité du développement des capacités des actifs dans des situations différentes. Il y a dans cette option la possibilité d'une activation des dépenses sociales qui ne soit ni un cadeau pour les entreprises se traduisant par des effets d'aubaine et de substitution³⁶, ni un accroissement du contrôle social sur les chômeurs comme le «workfare». La démarche appelle toutefois l'élaboration des procédures de délibération collective permettant de traiter de manière socialement juste et économiquement efficace, aux divers niveaux, la nécessaire conciliation entre les besoins de la collectivité d'appartenance (l'entreprise, le territoire) et la liberté individuelle d'usage de ses droits. Le lien est à faire avec des avancées syndicales qui prônent une orientation vers des négociations collectives territorialisées. Un quatrième niveau de dialogue social³⁷ peut être ajouté aux trois niveaux classiques que sont l'entreprise, la branche et le niveau national interprofessionnel. Pour fonder une négociation collective territorialisée, peuvent être par exemple utilisés l'intervention financière des syndicats au profit d'actions pour l'emploi local, l'extension du champ de compétence de la négociation collective et le financement, par les organismes paritaires collecteurs agréés, d'actions allant au-delà de la formation. De tels moyens, mobilisables puisque reposant sur la réaffectation de ressources existantes, peuvent permettre d'avancer vers des accords régionaux entre partenaires sociaux sur le développement de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

b. La reconnaissance des engagements volontaires

L'extension des droits économiques et sociaux passe donc par une nécessité paradoxale: rendre accessible un travail salarié pour tous et relativiser la place de l'emploi, en particulier par la légitimation d'autres formes de travail. Cette tension qui est au cœur de l'économie solidaire engendre

36. Sur l'ampleur de ces effets dans les politiques d'emploi, voir Lallement, M., «L'Etat et l'emploi», in Emé, B. et Laville, J.-L., *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994.

37. Cette proposition a été formulée par l'Union régionale CFDT Poitou-Charentes; voir Joubert, F., Quintreau, B. et Renaud, J., «Syndicalisme et nouvelles solidarités», in *La Revue de la CFDT*, juin-juillet 1998, n° 11, dont sont tirés les lignes qui suivent; voir aussi dans le même numéro Larose, G. et Aubry, F., «La Confédération des syndicats nationaux et l'économie solidaire au Québec», ainsi que le dossier «Pourquoi rapprocher la négociation sociale du terrain», in *Le Monde*, supplément «Initiatives», 16 juillet 1998. Il est à noter que le principe d'un quatrième niveau de dialogue social a été adopté par une convention nationale du parti socialiste.

nombre d'incompréhensions. Certains ne la voient que comme un outil de création d'emplois et ignorent la dimension bénévole. D'autres ne perçoivent que cette dernière et soupçonnent les expériences qui y ont recours d'implanter des formes dégradées de travail où la gratuité remplace la rémunération. Pourtant, la conciliation entre emplois durables professionnalisés et engagements volontaires constitue bien la spécificité des projets, mais elle est invisible pour leurs interlocuteurs qui, de ce fait, participent à leur normalisation. On mesure dans ce processus toute la réticence à l'inscription du volontariat dans un lieu de droit qui le constituerait en travail³⁸. Pourtant, la pluralisation du travail représente l'un des points de passage pour avancer vers une définition du travail qui ne se limite pas à l'emploi. L'enjeu est l'apparition d'un nouveau type de droits sociaux, référés au travail à la fois volontaire et rémunéré.

c. Vers un revenu minimal d'initiative

Par ailleurs, une meilleure articulation entre protection et initiative peut être assurée par un système à trois étages:

- au premier étage, un revenu minimal est octroyé à ceux qui ne disposent pas pour vivre de ce montant de ressources. Il doit être cumulable avec d'autres ressources, le revenu minimal étant alors diminué d'un montant inférieur à ces ressources. Il s'agit d'accorder «à toute personne ne bénéficiant pas du niveau minimal de ressources garanti, quand bien même les actions de réinsertion envisagées ne pourraient aboutir³⁹»;
- au deuxième étage, il est en conséquence indispensable pour que ce revenu inconditionnel ne rémunère pas l'exclusion que soit construit un dispositif de soutien aux démarches d'insertion. Toute initiative socio-économique, individuelle ou collective, marchande ou associative, émanant d'un bénéficiaire ou d'un groupe auquel il participe doit être écoutée, aidée dans sa formulation et accompagnée. Sa validation déclenche l'attribution d'un complément au revenu minimal;
- au troisième étage, nul ne saurait prétendre pour autant que l'initiative peut être accessible à tous immédiatement. C'est alors que la puissance publique peut assumer la responsabilité de fournir des activités d'utilité sociale aux personnes qui, à défaut, s'enfonceraient

38. «Il faut et il suffit qu'à un engagement d'agir soient attachés des effets de droit, pour que cette action puisse être qualifiée de travail» si l'on en croit Alain Supiot dans «Grandeur et servitude de l'emploi», in *Partage*, n° 112, avril 1997, p. 14.

39. Selon les termes employés dans «L'appel à débat sur le chômage», in *Le Monde*, 28 juin 1995.

dans l'exclusion. Et c'est ici, mais ici seulement, que peut jouer une logique d'obligation, éthiquement intenable autrement, et que doit être proposé l'accès à une activité et à un complément de revenu, à des conditions qui peuvent dès lors être strictes, puisque la liberté est ménagée par ailleurs.

Enfin, pour réguler l'ensemble de ces dispositions et pour que l'insertion ne soit plus une question technique réservée aux spécialistes mais une question de société, la représentation des bénéficiaires dans les organismes d'attribution du revenu s'avère essentielle, comme l'ont précisé les associations de chômeurs.

Ce projet d'un revenu minimal à trois étages s'inscrit dans le cadre d'un maintien de salaire minimal, seul à même de constituer un garde-fou contre la dégradation des bas salaires. Par rapport à l'allocation universelle, il a le mérite de ne pas poser de problèmes de financement insurmontables. Sa caractéristique principale est d'assumer la question de la construction sociale d'un véritable dispositif local d'insertion, qui a été largement éludé jusqu'ici. Ce faisant, il peut rompre avec une logique d'assistance pour mettre en place les conditions d'accès à l'initiative personnelle et sociale. Il peut donc être qualifié de revenu minimal d'initiative (RMI).

Ce nouveau RMI propose de remplacer la hiérarchisation des bénéficiaires selon leur «employabilité» par la recherche de leur intégration dans une économie plurielle. Ce n'est plus la recherche d'un travail dans le secteur marchand qui est l'horizon, avec comme seul palliatif le traitement social du chômage. Sans exclusive aucune, les hypothèses de contribution à l'autoproduction, à la création de petites entreprises territorialisées du commerce ou de l'artisanat sont également examinées. Par ce biais, s'il existe indéniablement un besoin de financement public supplémentaire, en particulier pour infléchir le travail social dans ce sens, le retour sur investissement est garanti puisque c'est une forme d'activation des dépenses passives qui est réalisée. Simplement elle ne repose pas sur un contrôle social accru des pauvres, comme le *workfare*, mais sur une meilleure prise en compte de leurs conditions d'existence et sur un pari de confiance citoyenne. Des réformes relevant de ce registre ont d'ailleurs déjà été initiées, par exemple au Danemark avec le Programme de développement social lancé en 1988, ou aux Pays-Bas avec celui du renouveau social de 1993⁴⁰.

40. Voir Laville, J.-L. et Roustang, G., «L'enjeu d'un partenariat entre Etat et société civile», in Defourny, J., Develtere, P. et Fonteneau, B., *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck, Bruxelles, 1999, pp. 217-240.

Un tel réaménagement du RMI est indissociable d'une évolution des principaux droits sociaux qui ont été «accrochés à la détention d'un emploi⁴¹». Les droits fondamentaux ne peuvent plus être liés à la seule inscription dans le salariat, des droits sociaux universels rattachés aux personnes s'imposent pour la couverture médicale, la vieillesse ou les allocations familiales, ne serait-ce que pour tenir compte des mutations de la famille concomitantes de celles du travail⁴².

Conclusion

L'une des principales contreparties du compromis entre marché et Etat social, propre à la période d'expansion, est d'avoir enfermé la solidarité devenue institutionnelle dans une dépendance à la croissance marchande. D'où la contradiction qui apparaît aujourd'hui dans une économie plus internationalisée: d'un côté, il devient nécessaire pour préserver la compétitivité des entreprises de flexibiliser l'emploi; d'un autre côté, cette souplesse participe d'un accroissement de l'insécurité ressentie par les citoyens et que les protections associées au travail réduisaient auparavant. En outre, dans une économie qui est aussi de plus en plus une économie de services, les domaines qui avaient été soustraits au marché (santé, services sociaux, éducation, services aux personnes) par le développement de l'Etat providence sont désormais au cœur des stratégies de grands groupes multinationaux; cette privatisation tendancielle conduit à une marchandisation de la vie sociale dont les effets pervers ne peuvent que s'accroître, en particulier l'individualisme négatif.

La visée d'une démocratisation du travail implique que soit remise en cause la représentation selon laquelle l'économie de marché est la seule source de prospérité pour l'ensemble de la société. La réflexion sur le travail gagne à s'inscrire dans une perspective plus réaliste et moins idéologique que celle de l'économie de marché: celle d'une économie avec marché,

41. Supiot, A., *op. cit.*, 1997, p. 11.

42. Euzéby, C., *Mutations économiques et sociales en France depuis 1975*, Dunod, Paris, 1998. Des auteurs comme Bernard Friot s'insurgent contre une telle évolution en arguant qu'elle entérine une focalisation des cotisations sociales, synonyme d'assistance. Mais, comme le note Denis Clerc, dans sa critique de «Et la cotisation sociale créera l'emploi»: «la fiscalisation n'est-elle pas aussi une forme de socialisation des revenus? Faut-il affirmer à ce point le lien entre travail et droits sociaux, lesquels sont, au fond, une créance sur la société tout entière et pas seulement sur le capital?», in *Alternatives économiques*, n° 170, mai 1999, p. 71.

autrement dit d'une économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien l'unique productrice de richesses⁴³.

Dans cette optique d'économie plurielle, il devient possible de faire place aux combinaisons entre les différents pôles telles qu'elles se constituent dans les expériences d'économie solidaire, c'est-à-dire des pratiques économiques dans lesquelles des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité. Ces initiatives peuvent compléter des actions de démocratisation du service public et de régulation de l'économie marchande. En s'appuyant ainsi sur les différents registres de l'économie comme sur les différentes formes de travail, il devient possible d'envisager une revitalisation du lien politique et une consolidation du tissu social qui s'avèrent nécessaires pour que le modèle social européen évolue et s'adapte tout en maintenant ses valeurs fondamentales.

43. Voir Passet, R., «Les voies d'une économie plurielle», in «Transversales Sciences Culture», numéro spécial, *L'Alternative*, n° 32, mars-avril 1995.